

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL504

présenté par

M. Causse, Mme Riotton, Mme Charvier, M. Zulesi, Mme Bureau-Bonnard, Mme Fontenel-
Personne, M. Lavergne, Mme De Temmerman, Mme Brulebois, M. Morenas, Mme Gomez-
Bassac, Mme Lenne, Mme Bono-Vandorme, M. Thiébaud, Mme Hammerer, Mme Hérin,
Mme O'Petit, M. Lénaïck Adam et Mme Marsaud

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.